

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50
La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. » soir.	1 » 09 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. » soir.	5 » 52 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h 24 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	—	11 » 7 » »	2 » 48 soir.

Train de marchandises facultatif : { Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivé à Cahors — 8. h. 56^m soir. }

Train de foire. { Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin. }

Cahors, 29 Avril.

On nous écrit de Paris :

La République française n'en démord pas : il n'y a pas eu, d'après elle, de lutte politique à Besançon, mais une querelle de personnes que l'intervention du maire, M. Oudet, a décidé en faveur du candidat radical. C'est là toute la moralité d'un scrutin au sujet duquel il ne s'est guère passé de jours depuis deux mois, sans qu'elle publiât un article ou une lettre d'informations datée du département du Doubs.

Au surplus, comme les radicaux donnent rendez-vous à leurs adversaires aux élections qui vont avoir lieu prochainement afin de pourvoir à sept des sièges actuellement vacants à la Chambre des députés, nous n'attendons pas longtemps pour savoir si décidément, l'éclipse de l'opportunisme devant le suffrage universel est complète ou seulement accidentelle.

— Il y aura certainement à la Chambre, mais plutôt au Sénat, une interpellation touchant les incidents dont le voyage de M. Jules Ferry dans le Nord a été l'occasion. C'est sans doute en vue de cette interpellation que les officiers qui se posent en admirateurs du ministre de l'instruction publique, commencent à déclarer que ce sont les cléricaux qui ont commencé à Lille, aussi bien qu'à Douai, et que s'ils ont été rossés, ils n'ont eu que ce qu'ils méritaient.

Encore un peu et ils diraient que ce sont les congréganistes qui ont brisé les vitres du collège des Jésuites à Lille. En attendant cette interpellation toute spéciale, on pense que M. Lamy, dans le discours qu'il doit prononcer au sujet des décrets du 29 mars, ne manquera pas de faire allusion aux incidents du dernier voyage de M. Jules Ferry.

— Vous avez remarqué avec quelle insistance les chefs de l'extrême gauche, MM. Georges Périn, Clémenceau, Lockroy notamment, ont insisté, hier, dans la réunion de leur groupe, pour donner la priorité, dans l'ordre du jour de la Chambre, à la loi sur l'enseignement primaire.

Si les radicaux se montrent si pressés, c'est surtout afin d'obliger le cabinet à se rallier entièrement au projet de M. Paul Bert en acceptant la laïcité à laquelle M. Jules Ferry s'est dérobé jusqu'à présent. Il se joue, à ce propos, entre l'extrême gauche et les opportunistes, un jeu de procédure parlementaire des plus curieux : les premiers voulant faire un tout des trois termes : laïcité, obligation et gratuité, de façon à les faire voter en bloc par la Chambre, tandis que les seconds entendent en faire trois projets distincts et reléguer la laïcité au troisième plan.

M. Clémenceau et ses amis déclarent hautement que plutôt que d'en démordre ils feront sauter le cabinet ou au moins M. Jules Ferry ; mais ils auront affaire à forte partie. Le ministre de l'instruction publique paraît, en effet, devoir être appuyé dans la conjoncture, non seulement par la gauche modérée, mais encore par le plus grand nombre des membres de l'Union républicaine. L'enjeu étant pour M. Paul Bert un portefeuille à prendre, que, de son côté, M. Jules Ferry ne veut pas laisser échapper, vous comprenez que, de part et d'autre, on ne s'y épargnera pas.

L'extrême gauche s'échauffe, en outre, de plus en plus, contre M. Cazot qui à ses torts relatifs au droit de réunion et à la réforme de la magistrature, vient d'ajouter ceux résultant d'un contre-projet sur la liberté de la presse, juste au moment où la commission présidée par M. Girardin, dont le travail est prêt depuis longtemps, croyait toucher au port. Aussi il faut voir comment les organes radicaux traitent M. Cazot qu'ils portaient aux nues il n'y a pas encore six semaines. Après avoir fait allusion aux autres projets de la Garde des sceaux sur la magistrature et le droit de réunion, le *Réveil social* ajoute :

« Cet ex-partisan de l'amnistie plénière s'est fait dans le cabinet Freycinet une spécialité. Il passe son existence ministérielle à élaborer. C'est un

élaborateur de profession. Il s'imagine, comme Titus, avoir perdu sa journée, quand il va se coucher sans avoir élaboré quelque chose. Et qu'élabore-t-il ce digne homme ? Des projets de loi sans doute ?... Non ! des contre-projets. Sa besogne de prédilection est une besogne négative. Il n'a d'autre pensée que de creuser des contre-mines et de rédiger des contre-lois. »

— La reconstitution de la majorité sénatoriale concernant l'article 7, qui a eu lieu, au sujet de la déclaration d'urgence de M. Baragnon, relative aux certificats d'étude, a mis en émoi tous nos gouvernants. Songez donc ! il n'y a plus maintenant d'illusion à se faire. Cette majorité s'affirmera certainement lors de la nomination du successeur de M. Martel à la présidence du Sénat, et M. Jules Simon est dès à présent son candidat désigné. C'est pourquoi le bureau du Sénat qui s'est réuni après la séance, a décidé qu'en attendant l'issue des nouvelles démarches qui seront faites auprès de M. Martel lorsqu'il sera revenu à Paris, les quatre vice-présidents continueront à alterner au fauteuil de la présidence. On en conclut généralement dans le monde parlementaire, que M. Martel sera circonvenu de façon à rester dans l'indécision jusqu'à la fin de la session. Alors, on avisera sérieusement à lui trouver un successeur. C'est égal ! l'inquiétude qui se manifeste dans le camp opportuniste au sujet du futur président du Sénat, jure singulièrement avec l'indifférence des organes du parti soit au sujet du rôle de la première Chambre, soit à propos de l'influence politique de M. Jules Simon.

Nous empruntons ce qui suit à un article fort intéressant de *Figaro*, sur la naissance du dernier fils de M. le comte de Paris :

A l'heure même où tout s'assombrissait autour de nous, où la liberté violée, la foi proscrite, les dernières garanties sociales entamées, semblaient nous livrer sans merci à la révolution victorieuse, un enfant royal naissait dans ce vieux château d'Eu, rajeuni après tant de vicissitudes. Il nous arrivait, comme un sourire d'avril, comme un rayon de printemps, comme une espérance. On eût dit que la Providence avait voulu tout à coup, faire briller une étoile dans la nuit, et rappeler ainsi à la France oublieuse où elle pourra trouver, après les déceptions et les orages, l'abri tranquille qui, durant tant de siècles, a protégé son repos et sa grandeur.

Certes, l'arbre antique et glorieux n'avait pas besoin de ce rameau pour nous offrir, à son ombre un large et sûr asile ; ses nombreuses et robustes branches suffisaient à nous le garantir. Mais il semble que Dieu, en faisant verdoyer une fois de plus le chêne séculaire, ait voulu nous indiquer lui-même, par un trait spécial et lumineux, de quel côté doivent se tourner nos yeux égarés et nos espérances trompées.

Ce rejeton charmant, donné à la plus ancienne et à la plus illustre famille qu'il y ait sous le soleil, n'a pas seulement illuminé de bonheur intime un foyer princier ; il a réjoui des milliers de cœurs, associés patriotiquement à de grandes destinées et raffermi patriotiquement la foi dans l'avenir monarchique du pays.

Le nouveau prince, qui est un enfant superbe et plein de vie, a reçu le prénom de Jacques, arrêté de longue date dans les préférences paternelles. Ce n'est point en souvenir des rois d'Ecosse, d'Angleterre ou d'Aragon, que ce nom a été choisi, mais en mémoire d'un des plus vaillants princes de la maison de France, — Jacques de Bourbon, comte de la Marche, connétable, et surnommé en son temps la Fleur des Chevaliers. Blessé grièvement à la bataille de Crécy, en arrachant le roi Philippe des mains des Anglais, il fut de nouveau percé de coups à la bataille de Poitiers en couvrant de son corps le roi Jean, et emmené captif à la Tour de Londres, il n'en revint quelques années plus tard, que pour se faire tuer intrépidement, avec son fils, dans un combat inégal contre les bandes qui désolaient alors le royaume.

Le portrait du héros est au château d'Eu. Il décore le haut du grand escalier, où sans doute sa martiale figure aura plus d'une fois frappé les regards du comte de Paris enfant, et déterminé dans son esprit l'admiration sympathique qui fait revivre aujourd'hui, sur le berceau d'un fils de France, une des plus héroïques légendes militaires de notre histoire.

Quand on consulta M. le duc d'Aumale sur ce prénom de Jacques : — Oui, s'écria-t-il avec enthousiasme. C'est le nom d'un preux, et je serai fier de le voir porter dignement par mon neveu !

On assure que le prince, qui cherche à compenser par des affections de famille la cruelle solitude de son foyer, s'est déjà pris d'une vraie tendresse pour cet enfant souriant et rose.

Le petit duc d'Orléans, qui n'aura pas de sitôt le prince Jacques pour compagnon d'études, semble vouloir au moins lui préparer de brillants exemples. Il vient d'atteindre sa onzième année, et déjà il donne en tout les témoignages de la pénétration ja plus vive et de l'intelligence la plus remarquable. C'est une nature ardente, fière, pleine de feu et de mouvement, qui attache et passionne ceux qui l'entourent. S'il n'adore pas précisément le travail classique, il saisit avec rapidité la leçon, se montre avide de savoir, dévore les livres qu'on place entre ses mains, et prime de beaucoup tous ses rivaux du collège d'Eu.

Un jour de beau soleil qu'on lui avait imposé un devoir exceptionnel et ardu, il ne se tenait qu'en frémissant à la tâche, puis brusquement il dit au précepteur, en lui montrant le ciel bleu : « Si vous croyez que c'est amusant d'être prince !... »

Non, monseigneur, ce n'est pas amusant, mais la charge exige un grand cœur avec d'héroïques dévouements, et vous en avez près de vous le trop noble exemple pour ne pas le suivre jusqu'au bout !

Déjà la physionomie du prince s'accroît, et jusque dans sa grande écriture pleine d'allures on découvre la trace de son caractère.

Dès sept heures du matin, il est à l'étude et y reste vaillamment jusqu'à sept heures du soir, dans le cabinet de travail qui a servi naguère au comte de Paris et au duc de Chartres. C'est une pièce sévère, avec un beau plafond aux angles fleurdelisés, peint sous Louis XIV, et dont les panneaux forment bibliothèque. Toutes les reliures sont aux armes, et dans une vitrine particulière, on a réuni les livres qui peuvent concourir à l'instruction et à l'amusement du prince.

Le jour même de la naissance du prince Jacques deux télégrammes ont été expédiés du château d'Eu — au Pape et au comte de Chambord — au chef respecté de la Maison de France et au chef auguste de la Foi.

Le Pape a répondu par une bénédiction attendrie pour ce jeune berceau.

Le comte de Chambord, touché jusqu'au fond de l'âme, a dit avec émotion à son entourage : « Dieu ne m'a pas donné la joie d'être père, je veux être grand-père... »

Voici un article du *Parlement*, organe de M. Dufaure, qui peut servir de morale aux promenades triomphales de M. Jules Ferry :

Le chef-lieu du département du Nord vient d'assister à un beau spectacle. M. le ministre de l'instruction publique y est venu poser la première pierre du bâtiment nouveau qui doit abriter la Faculté de médecine, et cette visite ministérielle a été entourée du plus vif éclat. La population entière, nous dit-on, s'est portée à la rencontre de M. Jules Ferry ; le canon a annoncé son entrée dans la ville ; les élèves du lycée, en armes, ont fait la haie sur l'escalier d'honneur de la préfecture ; ceux des écoles communales, embragés et portant des bannières, ont défilé sous les yeux du grand maître de l'Université en le saluant d'acclamations aussi vives que spontanées. Les cris de : Vive Ferry ! vivent les décrets ! ont retenti dans la ville ; le maire et le recteur,

nommés chevaliers de la Légion d'honneur à cette occasion, ont vanté le talent, l'énergie, la fermeté du ministre. Bref, le succès de la fête a été complet, et M. le ministre de l'instruction publique peut inscrire un nom de plus sur la liste de ses triomphes.

Il y a bien eu quelques ombres au tableau : quelques Lillois ont pensé que, si leurs concitoyens célébraient à grand bruit les décrets du 29 mars, il était permis de les désapprouver à haute voix ; quelques autres se sont dit que, puisque le gouvernement chassait les Jésuites, ce serait faire œuvre patriotique que d'aller briser leurs vitres et de luer les ecclésiastiques qui passaient dans les rues ; il y a eu des rixes et des coups ; la police a dû intervenir et mener au poste, pour les protéger, un certain nombre de manifestants maltraités par la foule. Mais ce sont là des détails sans importance, et, comme le dit philosophiquement un de nos confrères, « l'excitation des esprits était si grande à Lille, et les journaux cléricaux s'étaient montés à un tel ton depuis une quinzaine, qu'il faut s'estimer heureux que le désordre n'ait pas été plus grand. »

Nous ne voulons ni contester la valeur des hommages rendus à M. Ferry, ni grossir la gravité des incidents qui se sont produits ; mais toute cette mise en scène du voyage ministériel n'était-elle pas bien inutile et inopportune ? Est-ce le moment de provoquer des manifestations anticléricales qui appellent nécessairement des protestations contraires, qui peuvent dégénérer en tumulte, en disputes, en violences déplorables ? M. Ferry ne pouvait-il s'abstenir de ce voyage, ou, s'il voulait se rendre dans le département du Nord, ne pouvait-il y aller simplement, sans l'appareil dont l'a entouré le zèle de fonctionnaires auxquels il eût été facile d'imposer plus de réserve ?

Un ministre se procurera toujours, pour peu qu'il le veuille, des succès de ce genre ; mais il semble que M. Ferry puisse se contenter de ceux qu'il a remportés l'année dernière à Toulouse, à Perpignan et à Montpellier. Au moment où le conseil supérieur va se réunir pour la première fois, où des projets de lois importants sont déposés, où toutes les questions d'enseignement sont à l'étude, M. le ministre de l'instruction publique aurait mieux à faire que d'aller en province envenimer des colères et attiser des passions qui n'ont déjà que trop d'ardeur.

On lit dans la France :

Les manifestations tumultueuses dont Lille vient d'être le théâtre ont attiré l'attention des hommes politiques, non sur le plus ou moins de gravité matérielle qu'elles ont pris, mais sur l'abîme moral dont elles viennent de révéler l'existence, seulement soupçonnée jusqu'à ce jour, entre les élèves de l'Etat et les élèves des établissements catholiques. L'ardeur avec laquelle, à différentes reprises, les enfants et les jeunes gens enrégimentés dès à présent dans un des deux camps se sont jetés les uns sur les autres, ardeur qui se retrouverait plus tard dans les rangs de l'armée, dans les services de l'administration et sur les bancs du Parlement, prouve évidemment que, dans quelques années, notre unité nationale serait détruite et remplacée par deux Frances ennemies.

Nous en faisons remonter la responsabilité à ceux qui ont maladroitement soulevé de telles passions.

REVUE DES JOURNAUX

La République française s'étonne que les membres du centre droit soient indignés par les violences dont ils sont témoins contre l'armée territoriale, contre la magistrature, contre la liberté de l'enseignement, contre les ordres reli-

gieux, contre l'égalité des diplômes, etc., etc.
L'un des organes du centre droit, le *Moniteur universel*, répond en ces termes à la *République* :

Comment garder quelque sang-froid en entendant M. Le Royer, un ancien garde des sceaux, revendiquer pour le gouvernement le droit de pénétrer dans le for intérieur de tous les aspirants aux fonctions publiques, pour s'enquérir de leurs convictions les plus intimes, de leurs opinions les plus secrètes? Comment ne pas s'émouvoir, comment ne pas bondir, en voyant M. Cazot, le garde des sceaux actuel, fouler aux pieds sans le moindre scrupule les principes les plus élémentaires, comme la non-rétroactivité des lois? Comment supporter tranquillement que ce même M. Cazot, à quelques semaines de distance, s'inflige à lui-même le plus honteux des démentis et retire piteusement une parole solennellement donnée? Comment enfin assister à tous ces scandales, sans s'écrier que c'est scandaleux?

Il faudrait n'avoir pas de cœur, il faudrait n'avoir pas de conscience; il faudrait avoir perdu tout sens moral, toute raison du juste et de l'injuste.

Nos républicains ont vraiment des prétentions singulières: il ne leur suffit pas de pouvoir nous dicter les lois qui leur plaisent, puiser dans notre bourse comme il leur convient, nous chasser, quand il leur en prend envie, des situations honorables que nous avons conquises par des années de travail et de dévouement, il ne leur suffit pas, en un mot, de nous tenir sous un despotisme dont on trouverait à peine le pareil sous un Louis XIV ou un Napoléon I^{er}; ils veulent encore que nous supportions toutes leurs vexations et tous leurs caprices sans oser formuler une plainte. Encore un peu, ils exigeront que nous leur en exprimions humblement notre reconnaissance et nos remerciements.

On lit dans le Parlement :

Deux candidats étaient en présence dans la première circonscription de Besançon; l'un, M. Ordinaire, se rattachant par ses opinions au groupe parlementaire de l'Union républicaine, l'autre, M. Beauquier, portant le drapeau de la gauche la plus avancée: l'un soutenu par la *République française*, l'autre patronné par la *Justice*. Il s'agissait de remplacer à la Chambre M. Albert Grévy, qui avait siégé à la gauche républicaine. Le scrutin avait lieu dans une ville qui a toujours été libérale, mais qu'on n'a jamais considérée comme une des forteresses du radicalisme, dans une province où l'influence personnelle de M. le président de la République a toujours été considérable et s'est toujours exercée en faveur des idées sages et modérées. C'est le protégé de M. Clémenceau qui a remporté la victoire; sa majorité est de quatre cents voix.

Est-il besoin de dire que nous sommes profondément affligés de ce résultat? M. Ordinaire est, à coup sûr, très loin de représenter nos opinions; mais M. Beauquier s'en écarte bien plus encore. Il appartient au parti qui, par deux fois, a déjà tué la République en France, et qui la tuerait de nouveau si, par malheur, le pouvoir venait à tomber entre ses mains. Nous laissons aux partisans du bonapartisme anticlérical ou de la monarchie cléricalle le triste plaisir de célébrer l'élection de dimanche: c'est leur tactique de pousser des cris de joie toutes les fois qu'un nouveau symptôme vient révéler le progrès des doctrines radicales, toutes les fois que le pays fait un pas de plus sur la pente où il s'est engagé. Les amis de la République repoussent ce détestable calcul qui consiste à attendre le bien de l'excès du mal.

Le *Journal des Débats*, le *Temps* et les feuilles républicaines de la même nuance, désapprouvent la proposition de M. Paul Bert, relative au service militaire obligatoire pour les séminaristes. Le *Temps* n'hésite pas à dire que cette proposition est destinée à envenimer encore la question religieuse. Il la déclare intempes-tive et même contraire au Concordat.

D'autre part, les révocations auxquelles s'est livré récemment M. le général Farre, à l'égard d'une quarantaine de lieutenants-colonels de l'armée territoriale ont fini par paraître excessives même aux journaux les plus sincèrement républicains. Il n'en pouvait être autrement, après la publication des excellents états de services des officiers frappés par le ministre de la guerre. Le *Temps* n'hésite pas à déclarer qu'en tous cas la forme brutale avec laquelle ils ont reçus la nouvelle de leur destitution n'était nullement méritée.

Voici une piquante fantaisie du *Mot d'Ordre* sur l'incident Gambetta-Godelle :

Les écoliers sont rassemblés sous l'œil vigilant du pion.
L'élève Godelle. — Monsieur, c'est la faute à Albert.
Le pion. — Taisez-vous.
L'élève Godelle. — Oui, vous le protégez parce

que c'est le parent du proviseur.
Le pion. — M. Godelle, vous me copiez cinq cents vers, et vous serez au pain sec pendant deux jours.

Plusieurs écoliers. — C'est une injustice.

Le pion. — Silence, messieurs. Une fois déjà j'avais averti M. Godelle de ne pas introduire ici, directement ou par allusion, le nom de M. le proviseur.

Plusieurs écoliers. — Il n'a rien dit du proviseur.

Le pion. — Sois-tu le maître ou non? Je comprends que vous cherchiez à couvrir votre camarade, mais n'essayez pas de couvrir ma voix.

L'élève Cassagnac. — Il n'a pas attaqué le proviseur.

Le pion. — Ce n'est pas à vous qu'il appartient d'expliquer sa conduite.

L'élève Dugué. — Répétez la phrase et vous verrez.

Le pion. — Je la répéterai si je veux, et je ne la répéterai pas si je ne veux pas.

L'élève Cassagnac. — Vous n'avez pas entendu. Le pion (pâle, les sens enflammés et cassant sa règle sur son pupitre). — J'ai fort bien entendu.

L'élève Godelle, pleurant. — Je n'ai rien dit du proviseur, na.

L'élève Cunéo. — Tout ça, c'est des préférences.

L'élève Albert. — Monsieur, ils m'envoient des boulettes de papier maché.

Le pion, suffoquant de colère. — Je double le pain sec et le pensum.

(Plusieurs élèves sortent de leurs bancs et manifestent le désir de se rendre au cabinet.)

Le pion. — Elève Godelle, passez à la porte. Quant à ceux qui l'y suivront, je les fourre tous en retenue!

(Les élèves regagnent leurs places.)

L'élève Cunéo. — Je le répète, tout ça c'est des préférences.

L'élève Baudry d'Asson. — Il y a bientôt deux mois que je n'ai pas été puni. Je veux être puni.

Le pion. — Monsieur Baudry d'Asson, vous me conjurez dix fois le verbe: je veux être puni! et pas d'observation. Si quelqu'un bronche, il aura affaire à moi.

INFORMATIONS

VOYAGE DE M. FERRY.

On lit dans le *Mémorial d'Amiens* :

Lorsque l'on eût appris que M. le Ministre de l'Instruction publique devait passer quelques heures à Amiens, à retour de Lille, un certain nombre de personnes, appartenant à toutes les classes de la société, résolurent de saisir cette occasion pour exprimer de vive voix, à M. Ferry le sentiment pénible qu'ont causé dans la majorité de notre population picarde les décrets du 29 mars. A cet effet ils adressèrent à M. le préfet de la Somme une lettre dans laquelle ils le prièrent de vouloir bien faire connaître l'heure à laquelle, ils pourraient être reçus par le ministre de l'Instruction publique, lors de son passage à Amiens. M. le ministre de l'Instruction publique, ayant répondu affirmativement, à la demande qui lui avait été transmise, les signataires de la pétition, un nombre de plus de 60, accompagnés d'un grand nombre de personnes qui, prévenus trop tard, et n'ayant pu signer, avaient tenu à se joindre à eux, se rendirent à l'hôtel de la préfecture, à trois heures, et furent reçus par M. Jules Ferry, avec une courtoisie que nous sommes heureux de constater. A côté du ministre, se trouvait M. Spuller, préfet de la Somme, en tenue de cérémonie, ainsi que MM. les sous-préfets et les conseillers de préfecture. M. Hesse, lut alors la déclaration suivante :

Monsieur le ministre, dans les circonstances où vous arrivez à Amiens, nous devons croire que vous y venez étudier l'opinion et chercher la vérité. Catholiques, partisans sincères de la liberté vraie et impartialement pratiquée, nous nous reprocherions de ne pas vous faire connaître le trouble causé parmi nos populations paisibles et pleines de bon sens, par les décrets du 29 mars. Il y a quelques mois la majorité de notre Conseil général et 31,000 signatures recueillies dans le département protestaient contre l'article 7 de votre projet de loi sur l'enseignement. Nous vous remettons le texte des pétitions contre les récents décrets, signés en quelques jours par nombre de pères de famille de notre ville et qui viennent d'être déposés au Sénat. Après les épreuves qui ont causé dans ce pays industriel et agricole, de si profondes blessures, nous avons besoin, pour réparer le passé, et assurer le présent de calme et d'apaisement. Nous demandons qu'on respecte nos

droits, nos libertés, notre conscience.

« Nous voulons la France une, elle le sera, si ce grand principe moderne, l'égalité des citoyens devant la loi, est sauvegardée par le Gouvernement comme il l'a été par le Sénat français. »

Suivent les signatures.

M. le ministre, après avoir fait remarquer qu'il n'avait pas qualité pour recevoir les pétitions adressées au Sénat, prononça quelques paroles dont voici le sens :

« Le Gouvernement de la République ne menace en aucune façon la liberté religieuse. Votre constitution en cercle catholique en est la preuve. Mais le gouvernement ne peut pas suspendre indéfiniment l'exécution des lois qui sont anciennes, qui représentent les traditions et qui, d'ailleurs, ne portent aucune atteinte aux droits de la religion, qui restera honorée. Ces lois existent chez la plupart des nations qui ne vivent pas sous le régime de la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat, séparation, que pas plus que moi, je suppose, vous ne désirez. Le contrat qui règle les rapports de l'Eglise et de l'Etat a nos sympathies, et il est probable que nous aurons à le défendre contre les attaques qui viendront de divers côtés. Soyez certains que les mesures contre lesquelles vous protestez sont les plus compatibles avec la liberté de l'Etat et de la religion. »

M. Hesse ajoute : « Monsieur le ministre, nous ne pouvons que maintenir les termes de la protestation que nous venons de déposer entre vos mains. Nous vous prions de vouloir bien la mettre sous les yeux de M. le président de la République et des membres du gouvernement. »

Les Chemins de Fer et l'Etat.

Une étude assez intéressante à faire, au moment où la question du rachat des chemins de fer se trouve posée devant l'opinion publique, est celle des profits procurés directement ou indirectement à l'Etat par l'exploitation des différentes compagnies.

L'énonciation détaillée de ces profits figure précisément dans l'un des derniers bulletins de statistique du ministère des travaux publics.

Nous y lisons, entre autres indications, que l'impôt sur les voyageurs et les transports à grande vitesse a, pour l'année 1878, produit plus de 80 millions. Les résultats de l'année courante seront évidemment, vu l'augmentation notable des recettes, beaucoup plus favorables.

Les contributions foncières et les patentes que sont astreintes à payer les compagnies ont donné plus de 4 millions.

L'abonnement pour le timbre des actions et obligations, 7 millions 673 mille francs.

Le droit de transmission sur les titres, soit nominatifs, soit au porteur, 12 millions.

L'impôt de 3/0 sur le revenu des actions et des obligations, 17 millions.

Le timbre des récépissés, des quittances et des lettres de voiture, 22 millions et demi.

Les droits de douane perçus sur les houilles, etc., consommées par les compagnies, 2 millions.

Les frais de contrôle et de surveillance, 3 millions.

Si, d'un autre côté, nous examinons les économies qu'a réalisées l'Etat par suite du bon marché extraordinaire des transports faits pour son compte par les compagnies des chemins de fer, nous sommes amenés à constater — toujours avec le Bulletin officiel de statistique du ministère des travaux publics — que le montant des économies dont il s'agit a atteint, en 1878, la somme considérable de 74 millions 793,000 fr.

Les administrations qui retirent des conventions avec les compagnies les plus forts bénéfices sont : l'administration des postes, qui a bénéficié de 35 millions; l'administration de la guerre et de la marine, qui a bénéficié de plus de 34 millions; l'administration des lignes télégraphiques, bénéficie 2 millions 1/2; les ministères de l'intérieur et des finances, bénéficie commun environ 3 millions.

Bref, tant en recettes perçues qu'en économies réalisées, les profits procurés à l'Etat par les chemins de fer dans le courant de l'année 1878 se sont élevés au total de 235,608,000

francs.

Comme le rachat de ces mêmes chemins de fer par le gouvernement aurait pour effet de supprimer immédiatement, ou tout au moins d'amoin-drir plusieurs des produits fort importants dont nous venons de faire l'énumération, on peut facilement se rendre compte de la perte qui en résulterait pour le Trésor public, et des compensations que, par voie de conséquence, les Chambres législatives seraient obligées aussitôt de demander aux contribuables.

Voilà ce qu'il nous a paru utile de mettre en regard des conclusions du travail récent de la commission parlementaire.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIIONALE

Le ministre de la guerre vient de décider que les médecins militaires démissionnant avant dix ans de service ne pourront pas être nommés dans le cadre des officiers de santé de la réserve ou de l'armée territoriale. Cette mesure est également applicable aux élèves démissionnaires de l'Ecole du Val-de-Grâce et à ceux qui seront convaincus de s'être fait licencier pour se soustraire au même engagement. Les uns et les autres seront appelés comme simples soldats aux exercices de la réserve de l'armée active et à ceux de l'armée territoriale.

Un projet de loi de M. Varroy, ministre des travaux publics, adopté par le Sénat, ayant pour objet de déterminer le mode de rachat des ponts à péage, va être soumis à la Chambre.

Le rachat de la concession de tout pont à péage dépendant de la grande ou petite voirie peut être autorisé et déclaré d'utilité publique par un décret rendu en Conseil d'Etat après enquête.

A défaut d'arrangement amiable, si les droits des concessionnaires ne sont pas réglés, soit par les cahiers des charges, soit par une convention postérieure, l'indemnité à allouer pour rachat de la concession sera fixée par une commission spéciale.

L'Union du Midi raconte dans les termes suivants la déconfiture du notaire Mengué, conseiller général de Carbonne :

« La fuite du notaire Mengué, conseiller général radical du canton de Carbonne, a produit à Toulouse et dans les environs une émotion profonde. M. Mengué menait la vie à grandes guides, et on le rencontrait souvent dans les cafés et les salons de jeux. Chose singulière! il avait été désigné par le sort pour faire partie du jury des prochaines assises de la Haute-Garonne.

« Il paraît que les actes de prévarication qui ont fait lancer contre M. Mengué un mandat d'arrêt dataient de longtemps.

« La veille de sa fuite, il présidait, avec M. de Rémusat, le conseil de révision du canton d'Auterive. Tant d'assurance avait fini par inspirer une certaine confiance, même à ceux qui soupçonnaient, non sans raison, que cela finirait mal. Cela a mal fini, en effet, et M. Mengué a mis la frontière entre le parquet et lui. »

Les compositions écrites des candidats à l'école spéciale de Saint-Cyr, auront lieu les 24, 25, 26 et 27 mai, à Toulouse.

Buste de Champollion le Jeune

en plâtre

Par M. JEAN FRANCÈS,

Elève de l'Ecole des Beaux-Arts, membre de la Société des Etudes du Lot.

On souscrit au bureau du *Journal du Lot*, où le buste est exposé.

Prix : 5 fr.

Une dépêche signale un quintuple assassinat commis Ceyroux, canton de Bénévent (Creuse). Voici quelques détails sur ce crime épouvantable :

Le sieur Jeannet, cultivateur et propriétaire veuf depuis neuf ans et père de deux enfants âgés de vingt-huit et dix-huit ans, vivait depuis huit ans en concubinage avec Marie Gougnel,

sa domestique. De cette union illégitime étaient nés quatre enfants, dont l'aîné avait sept ans.

Les deux enfants légitimes supportaient avec peine cette situation, et la mésintelligence allait chaque jour croissant.

Le 7 courant, Jeannet père était parti pour son travail, laissant au logis son fils aîné. Celui-ci, profitant de l'absence de son père, s'arma d'une barre, se rua sur Marie Gougnet et lui fracassa le crâne. Non content de cet horrible forfait, et animé vis-à-vis des enfants, de la même haine qu'il portait à leur mère, il les assassina à leur tour l'un après l'autre.

Un oncle de l'assassin, arrivant quelques instants après, trouva étendus sur le seuil de la maison le corps de la mère et de ses quatre enfants. L'aîné seul de ces derniers respirait encore, mais les blessures qu'il a reçues à la tête font craindre pour sa vie.

Après la perpétration de ce crime Jeannet fils est allé se constituer prisonnier à Bourganéouf.

Le Petit Lyonnais raconte que dans le trajet de Ceyroux à Bourganéouf il aurait rencontré son père, l'aurait invité à prendre un verre de cognac et lui aurait dit en le quittant: « Tu peux te rendre chez nous; j'ai tout tué! »

La force publique de Rive-de-Gier (Loire) a mis en état d'arrestation, après une lutte des plus acharnées, un ancien repris de justice sous la surveillance de la haute police, nommé Commis.

Cet individu, qui n'a pas subi moins de douze condamnations, est d'une force herculéenne. Il était ivre et causait du scandale dans un café. La police survint et se mit en devoir de l'arrêter. En voyant arriver les agents, Commis se mit sur la défensive. Il envoya d'un formidable coup de poing roula à terre l'un d'eux et s'échappa.

Un peu plus tard il est arrêté par les gendarmes qui s'emparent de lui après la plus vive résistance et lui mettent les poucettes. Mais pendant le trajet il brise ses poucettes, se rue sur les gendarmes, les frappe à coup de pied et de poing, déchire leurs vêtements et arrache la barbe d'un agent de police. Ce n'est pas sans peine qu'on a pu se rendre maître de lui après une lutte qui a mis en émoi la population de Rive-de-Gier.

Grande Ménagerie Zoologique.

A la demande générale

MADAME VEUVE PEZON

Prolongera son séjour jusqu'au Dimanche 2 Mai. Mardi 27, Mercredi 28, Vendredi 30, la Ménagerie sera visible le jour seulement aux Prix de :

PREMIÈRES, 50 cent. SECONDES, 30 cent.

Repas des animaux à 3 heures.

Pour les trois jours sus-indiqués Relâche le soir. Incessamment arrivage d'une collection de Singes et de Serpents.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance de 27 avril

M. Labuze dépose les rapports, sur la proposition relative à l'organisation des conseils de fabrique et sur la proposition tendant à abroger l'article 17 de la loi sur le recrutement.

M. Des Roys combat le crédit relatif à l'augmentation des cadres de l'intendance.

M. Amédée Lefèvre réfute longuement M. Des Roys.

L'amendement Des Roys est repoussé.

Le prince de Léon propose un amendement demandant un crédit de 50,000 francs pour l'armée territoriale.

L'orateur veut parler des récents décrets de révocations.

M. Gambetta la rappelle à la question.

Le prince de Léon termine en demandant au ministre de ne pas attendre le dernier moment pour prévenir les officiers révoqués, et de ne pas les faire prévenir par des gendarmes.

L'amendement Du prince de Léon est repoussé. L'ensemble des crédits est adopté.

M. Lamy demande à interpellier le gouvernement sur les décrets du 29 mars et du 3 avril.

M. Lepère accepte la discussion pour lundi, 3 mai.

Bourse de Paris

Cours du 29 Avril.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 3 p. % amortissable, 4 1/2 p. % and their respective values.

Table with 3 columns: Valeurs diverses au comptant, Cloture du 28 avril, Cloture précédente. Includes Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, etc.

Insertion

faite en exécution de l'art. 55 de la loi du 24-29 juillet 1867 SUR LES SOCIÉTÉS.

Suivant acte sous seing privé, en date, à Cahors, du vingt-neuf mars dix-huit cent quatre-vingt, les sieurs J. Filhol, fils, négociant en tissus, à Cahors, et J. Calméjeane-Course, négociant en tissus, à Bordeaux, ont formé entre eux une société en nom collectif pour le commerce des tissus, sous la raison J. Filhol et J. Course, et ont donné à leur maison la dénomination de: « Au printemps. »

Chacun des associés est autorisé à gérer, administrer et signer pour la Société en se servant de la raison sociale;

La Société a son siège à Cahors (canton nord), rue la Liberté, N° 9, et place du Marché, N° 4, et a été contractée pour une durée de quinze ans, à partir du premier avril mil huit cent quatre-vingt, de sorte qu'elle prendra fin le trente-un mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, avec convention que le décès de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société, mais que les héritiers du prédécédé deviendront de simples commanditaires et ne pourront s'immiscer en rien dans la gestion des affaires sociales qui appartiendra en entier au survivant.

Un double de cet acte a été déposé, le dix-neuf avril mil huit cent quatre-vingt, aux greffes du Tribunal de commerce de Cahors et de la Justice de paix du canton nord de la même ville.

Pour extrait conforme:

J. FILHOL et J. CALMÉJEANE-COURSE, En marge de l'acte est écrit:

Enregistré à Cahors, le vingt-neuf mars mil huit cent quatre-vingt, F° 78 V, C° 6, droits perçus, soixante francs décimes quinze francs.

Signé: NAPIAS.

Insertion

faite en exécution de l'art. 55 de la loi du 24-29 juillet 1867 SUR LES SOCIÉTÉS.

Par acte sous signature privée, en date du onze avril mil huit cent quatre-vingt, Stanislas Boutet et Edouard Entraygues, demeurant à Cahors, ont formé entre eux une Société en nom collectif, pour le commerce et la fabrication des liqueurs, eaux-de-vie, autres spiritueux et vins fins, sous la raison sociale: Boutet et Entraygues.

Chacun des associés fera usage de la signature sociale, mais bien entendu il n'obligera la Société que pour les affaires qui l'intéressent; en conséquence, tous billets, lettres de change et généralement tous engagements, exprimeront la cause pour laquelle ils auront été souscrits.

Le siège de la Société est à Cahors, rue du Portail-Alban.

Cette Société est contractée pour une durée de neuf années à compter du 1er avril, mil huit cent quatre-vingt.

Le dépôt de l'acte de Société dont s'agit, a été fait le vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt, au greffe du tribunal de commerce et de la justice de paix du canton nord de Cahors.

Pour extrait:

S. BOUTET et Ed. ENTRAYGUES.

L'acte de Société a été enregistré à Cahors, le vingt-sept avril mil huit cent quatre-vingt, F° 82 R, C° 6, reçu cinq francs, décimes un franc vingt-cinq centimes.

Signé: NAPIAS.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 100e livraison (24 avril 1880). — Le Laos et les populations sauvages de l'Indo-Chine, par M. le docteur Harmand. — 1877. — Texte et dessins inédits. — Dix dessins de Eugène Burnand.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 386e livraison (24 avril 1880). — TEXTE: Les deux Mousmes, par Louis Rousselet. — Kouldja. — Les Assemblées françaises: la Convention, par A. de Vignolles. — Pandragon, par Alfred Assolant. — Le général Morin, par Albert Lévy. — Dessins: Sahib, Taylor, Gerlier, Gilbert, Bonnafoux.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 43 (24 avril 1880).

Les Revendications de l'hygiène publique en France, par M. A.-J. Martin. — Essai sur la minéralogie d'Homère, par M. J. Thoulet. — La Production industrielle du froid, d'après M. Armand jeune. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 43 (24 avril 1880).

M. Renan en Angleterre, par M. Georges Lyon. — Le Pouvoir royal en France du temps de Charles V, par M. Ernest Lavisse. — Le Mouvement littéraire à l'étranger. — Caserrie littéraire. — Notes et impressions, par Pierre et Jean. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal: Paris. — Six mois: 12 fr. — Un an: 20 fr. — Départements — Six mois: 13 fr. — Un an: 25 fr.

Les deux journaux réunis: Paris. — Six mois: 20 fr. — Un an: 36 fr. — Départements — Six mois: 25 fr. — Un an: 42 fr.

LA FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. Malte-Brun Jules Rouff, éditeur, 14, Cloître Saint-Honoré, à Paris. Sommaire du 15e fascicule consacré au département de Maine-et-Loire.

Texte: Description physique et géographique. — Histoire du département. — Histoire et description de ses villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistiques générale et morale.

Gravures: Vue d'Angers. — Les anciens ponts de Cé. — Vue de Plessis-Macé. — Vue de Saumur. — Carte coloriée du département, la plus complète à ce jour.

Le fascicule du département, 75 centimes.

On nous écrit de Toulouse que les vastes Magasins de Nouveautés de la MAISON BUSQUET, JULES HUC sont littéralement pris d'assaut depuis l'ouverture de la saison d'été.

Il est vrai que les nouveaux propriétaires de cette immense Maison sont en mesure de contenter tous les goûts, de satisfaire toutes les exigences par la variété du choix et la richesse des assortiments qui garnissent leurs rayons.

Tout cela est offert à des prix si réduits, que les catalogues des maisons de Paris ne sauraient soutenir la comparaison avec les prix portés sur notre 4em page, pour les Tissus, les Costumes et Confections, les Soieries, les Parures, etc.

Crédit Foncier de France

I. — Prêts hypothécaires à long terme de 10 à 60 ans sans amortissement.

Intérêt 4 45 % par an portant l'annuité à 4 80 % pour un prêt à 60 ans, et à 5 % pour un prêt à 50 ans. — Ces prêts sont remboursables à toute époque à la volonté de l'emprunteur.

II. — Prêts hypothécaires à court terme de 1 à 5 ans.

Intérêt 4 45 % par an. — Ces prêts ne sont pas remboursables par anticipation.

III. — Prêts communaux pour toute durée avec ou sans amortissement.

Intérêt 4 50 % par an ou au dessous suivant l'importance du prêt et sans aucune commission.

IV. — Les départements, les fabriques et autres établissements publics peuvent emprunter aux mêmes conditions que les communes, par acte sous seings privés, sans hypothèque et sans enregistrement.

Pour tous renseignements s'adresser: au Crédit foncier de France, rue neuve des Capucines, 19, à Paris, et en outre aux Notaires.

SAISON DE PRINTEMPS

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour des maladies chroniques ou qui sont incommodées par le sang (apoplexie), la bile ou les humeurs, trouvent dans le Chocolat de Desbrière un purgatif agréable et très efficace. Il se vend dans les pharmacies. (Exiger chaque boîte la signature Desbrière car il y a des contrefaçons.)

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors

Pardessus demi-saison, longs, cintrés, coupe et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. (Voir aux annonces.)

EMPRUNT TURC

Paiement des Coupons. — Récapitalisation des Fonds engagés.

Banque Orientale

Paris, 16, Avenue de l'Opéra, 16, Paris.

Les Porteurs d'EMPRUNT TURC 5 0/0 et d'OBLIGATIONS OTTOMANES doivent s'adresser ou écrire au Directeur en mentionnant leurs noms, adresse et la quantité de rentes ou d'obligations dont ils sont possesseurs.

PAIEMENT TRIMESTRIEL DE L'INTÉRÊT

Réponse explicative est envoyée immédiatement sur demande

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

endus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aiguës, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Plaskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le D^r Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueur nocturnes.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des oppressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — LÉON PEYLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 33 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, DU BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES. Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

Médailles d'Or et d'Argent PARIS 1879

ALGUE-CHOCOLAT Le plus délicieux des chocolats.

ALGUE-BONBON Exquis et adoucissant.

ALGUE-GRANULE Le plus délicat des potages.

ALGUE-GLUTEN Potage pour les diabétiques.

La Liqueur à la mode

LE CLUB

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

11, b⁴ des Italiens, Paris

Dépôt chez Jaille et Thomas, négociants - droguiste à Agen.

MAISON DE CONFIANCE

POUR LA POSE DES DENTS

20 ans de succès

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

et

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la C^r rège,

Boulevard Nord, en face la Mairie, à Cahors (Lot), tous les mois du 1er au 40. Faubourg Clèbre en face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.

TOULOUSE
Rue du Coq-d'Inde, 9, 11, 13

Ancienne Maison Busquet, Jules Huc

TOULOUSE
Rue des Marchands, 30, 32, 34

HENRY, BRUNEL ET BOSCH

SUCESSEURS

Magasins de Nouveautés et Fabrique de Meubles, les plus vastes et les plus importants du Midi.

1880 Saison d'Été 1880

La Liquidation que nous avons faite du 1^{er} au 20 mars dernier, de toutes les marchandises anciennes provenant de notre prédécesseur M. Jules HUC, nous a permis, en dehors de très-bonnes affaires, que nous avons pu nous procurer, de faire des achats tellement considérables, que nous avons obtenu d'énormes différences sur le prix-courant des marchandises. Aussi pouvons-nous assurer que les Dames qui voudront bien nous honorer de leur visite, trouveront dans nos magasins de magnifiques assortiments à des prix incroyables de bon marché et dont nous donnons ci-dessous un aperçu :

LAINAGES ET FANTAISIE	RAYON DE DEUIL	COSTUMES ET CONFECTIONS POUR DAMES	RAYON DE LINGERIE	RAYON DE BLANC
MOHAIR broché trame laine, largeur 50 centimètres, valeur réelle 1 f. 10, le mètre. 0'25	CACHEMIRE d'Ecosse renfoncé, largeur 1 mètre 20, valeur réelle 4 fr., le mètre. 2'40	JAQUETTE Anglaise, ajustée, façon tailleur 11'50	COLS formes du jour 0'75	TOILE fil, blanche et mi-blanche pour chemises, largeur 80 cent. 4'45
PANAMA , tissu haute nouveauté anglaise, largeur 50 cent., valeur réelle 1 franc 25, le mètre. 0'45	BRILLANTINE noire (très-belle) largeur 80 centimètres, valeur réelle 2 fr. 10, le mètre. 1'40	VISITES cachemires de l'Inde, doublées de soie, deux rangs de franges perlées jais. 26'00	JUPONS percales couleur, depuis. 4'90	TOILE fil, blanche pour draps sans couture, largeur 2 m. 40. 5'40
VIGOGNE d'été, toute nuances, largeur 56 centimètres, valeur réelle 1 franc 50, le mètre. 0'65	MÉRINOS noir renfoncé, largeur 90 centimètres, valeur réelle 2 francs 90 le mètre. 1'75	VISITES couleurs toutes nuances française Toscane. 15'50	PARURES dentelle ruchée. 4'90	MAPOLAM extra-fort, largeur 80 cent. 0'65
CHEVRON plumetis, pure laine, largeur 1 mètre 10, valeur réelle 2 francs 75, le mètre. 1'60	BENGALINE pure laine, largeur 78 centimètres, valeur réelle 2 francs 25, le mètre. 1'45	PEIGNOIRS percale, toutes tailles et toutes nuances depuis. 2'75	ROBES brodées blanc pour bébés. 4'90	SERVICES de Béarn, douze couverts. 20'75
AFFAIRE EXTRAORDINAIRE	COSTUMES pour hommes sur mesure draperie haute nouveauté anglaise et française, trois excellents coupeurs sont attaché à ce rayon.	COSTUMES de laine garnis de broché, formes nouvelles tout faits ou sur mesure depuis. 55'00	CHAPEAUX de jardin pour enfant 0'90	RAYON DE MEUBLE
FAILLE noire (très-bonne), pour costumes, largeur 50 centimètres, valeur réelle 4 fr. 25, le mètre. 2'45			MOUCHOIRS grenadine couleur, toutes nuances. 0'60	SERGÉ enluminé, dessin riche, largeur 80 cent. 0'95
			CHEMISES petits plis, festonnées à la main. 5'25	BROCHÉ Japonais, double face largeur 1 f. 30 c. 5'95
			GANTS de fil. 0'55	RIDEAUX guipure trois mètr. (recommandé) 6'00
			GANTS peau de Suède 1 ^{re} qualité. 4'45	CHEMISES pour homme sur mesure.

Nos modèles de Costumes et confections riches sortant des premières maisons de Paris sont exposés dans des salons spéciaux et mis à la disposition des personnes, qui désirant faire confectionner par leur couturière, voudront bien nous acheter leurs étoffes.

La plus grande complaisance est apportée pour remplir toutes les demandes dont on voudra bien nous honorer, soit pour renseignements, échantillons. On reprend les marchandises qui auraient cessé de plaire.

Bureau spécial pour les affaires du dehors qui se traitent par correspondance.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX
rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Admise à l'Exposition Universelle de 1878.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'échantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

20 à 25 % de Revenu par An, payables par Mois

SÉCURITÉ ABSOLUE

Résultats des années 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879. — Brochure explicative : 60 centimes.

S'adresser à la **CAISSE DES REPORTS, 77, rue Richelieu, PARIS**

AU PREMIER CHEMISIER
E. GRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFROISSABLES
Spécialité
De Lingerie pour homme, sur mesure
Seule Maison à Montauban
CHEMISE-BRETELLE SYSTÈME BREVETÉ
Représentée à CAHORS,
par **M. DIDES,**
Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foye et de la rate, obstructions viscérales.
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence
CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.
HAUTEVILLE. — Prescrite comme Célestins.
Administration de la C^o concessionnaire :
PARIS, 22, Boulevard Montmartre
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes

ÉVITER
LES
CONTREFAÇONS

CHOCOLAT-MENIER

EXIGER
LE VÉRITABLE
NOM

ANÉMIE, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES
MALADIES DE LANGUEUR
sont heureusement combattus par le

VIN IODÉ DE MORIDE

Préparé au vieux Malaga. Excellent fortifiant, très agréable au goût, le meilleur purgatif, le plus puissant régénérateur du sang connu. Il remplace avec avantage l'huile de FOIE de MORUE et l'IODURE de POTASSIUM, dont il n'a pas les inconvénients. On le conseille aussi, avec les Filules Ferro-Malliques dans l'Hydropisie. — A Paris, 34 Rue La Harpe, et dans toutes les Pharmacies. — Prix : 4 fr.

Le Capital de garantie
DE LA
Société Mutuelle d'Assurances contre l'Incendie

LE LOT

9, rue du Lycée, à Cahors, 9

A été élevé, suivant acte notarié, en date du 28 Février dernier,
AU CHIFFRE IMPORTANT DE
Dix millions
En vente chez tous les libraires le

HYGIÈNE SANTÉ

Engraissement des animaux

Faire usage de la PROVENDE GARREAUD, tonique, apéritive, stimulante. Elle facilite l'engraissement des animaux de ferme et de basse-cour et maintient en état de force et de santé les animaux de travail.

S'adresser à M. COMPAGNON, vétérinaire à Souillac.

CONSTRUCTION ET RÉPARATION
DE MACHINES DE TOUTE SORTE

LOUIS DEBYSER

Ancien mécanicien de marine, longtemps attaché aux chemins de fer et à de grands établissements industriels en France et en Espagne, se charge de la réparation ou de la construction de toute machine qu'on voudra bien lui confier : machines à vapeur fixes, locomotives, machines à coudre etc. etc.

Ateliers à Catus.

AVIS

Le public est prévenu que l'Établissement d'étuves et de Douches chaudes et froides, fondé par le Docteur **Sabaté**, Cours Fénélon, à Cahors, est toujours en pleine activité.

A VENDRE
EN BLOC OU A PARCELLES
les Outils et Tours
provenant des ateliers de Serrurerie et de Tournerie, appartenant au Sieur **RAMONDOU**, serrurier-mécanicien, rue et quai St-Urcisse, à Cahors.